PLEXIGLAS®
THE ORIGINAL BY RÖHM

PLEXIGLAS® Plaque massive

PLEXIGLAS® *pro*Terra coextrudé

Produit

PLEXIGLAS® *pro*Terra est un matériau pour plaques en verre acrylique (polyméthacrylate de méthyle ou PMMA) extrudé des deux côtés disponible en incolore ou dans une couleur opaque. Les plaques contiennent environ 90 %* de contenu recyclé Matière première PLEXIGLAS®.

Les plaques sont composées de trois couches superposées formant une seule pièce. Pour les plaques de couleur, la couleur de l'épaisse couche principale située au centre a été conçue afin de pouvoir être restituée par les couches supérieures. Pour des raisons liées au processus de fabrication, il est néanmoins possible que des variations minimes se produisent au niveau des chants.

Propriétés

En plus des propriétés connues et éprouvées de PLEXIGLAS® telles que

- une excellente brillance de surface
- une grande résistance aux intempéries
- une bonne mise en oeuvre
- une dureté de surface élevée
- un poids moindre – deux fois moins lourd que le verre
- une recyclabilité à 100 %
- une résistance à la rupture 11 fois plus élevée que celle du verre

PLEXIGLAS® *pro*Terra présente également ces particularités :

- il est composé d'environ 90 % de matière première recyclée
- son empreinte carbone est réduite

1 = PLEXIGLAS® vierge
2 = PLEXIGLAS® recyclé
3 = PLEXIGLAS® vierge

Plaque massive PLEXIGLAS® proTerra avec deux couches de coextrusion.

Applications

Grâce à ces propriétés, PLEXIGLAS® *pro*Terra est particulièrement adapté pour

- les stands d'exposition et les magasins
- les présentoirs
- le mobilier et l'aménagement d'intérieur

Transformation

PLEXIGLAS® *pro*Terra est transformable à l'instar du PLEXIGLAS® standard. Les directives de traitement du PLEXIGLAS® suivantes sont disponibles :

- Usinage du PLEXIGLAS® (N° 311-1)
- Formage du PLEXIGLAS® (N° 311-2)
- Assemblage du PLEXIGLAS® (N° 311-3)
- Traitement de surface du PLEXIGLAS® (N° 311-4)
- Astuces pour la transformation de plaques massives de PLEXIGLAS® (N° 311-5)

* 90 % de matière recyclée se réfère au calcul pour une plaque massive PLEXIGLAS® *pro*Terra de 3 mm d'épaisseur. Le pourcentage de matière recyclée varie en fonction du type et de l'épaisseur du matériau.

RÖHM

PLEXIGLAS®
Plaque massive

Valeurs indicatives des propriétés

Propriétés (incolore, 3 mm d'épaisseur)	Unité	Norme	Valeur
Propriétés mécaniques et thermiques			
Masse volumique	g/cm3	ISO 1183	1,19
Module d'élasticité Et (valeur de courte durée)	MPa	ISO 527	3 300
Résistance au choc (Charpy)	kj/m²	ISO 179	15
Coefficient de dilatation linéaire (0–50 °C)	1/K mm/m°C	DIN 53752	$7 \cdot 10^{-5}$ 0,07
Résistance à l'usure par galets abrasifs (100 U.; 5,4 N; CS-10 F)	% Haze	ISO 9352	20...30
Propriétés électriques			
Résistance de surface	Ohm	DIN VDE 0303	$5 \cdot 10^{13}$
Limite de charge électrostatique	V/cm	–	5 000-10 000
Réaction au feu			
Classe de matériaux	–	DIN 4102	B2, inflammabilité normale
Classe de feu	–	DIN EN 13501	classe E
Quantité de fumée	–	DIN 4102	très moindre
Toxicité de la fumée	–	DIN 53436	aucune
Corrosivité de la fumée	–	DIN VDE 0482-267	aucune

Formes disponibles à la livraison: Les plaques de la gamme PLEXIGLAS® *pro*Terra sont disponibles au format 3050x2050 mm et en diverses épaisseurs. Pour plus d'informations, veuillez consulter le catalogue de livraison PLEXIGLAS®. Nous vous renseignerons volontiers au sujet de dimensions (p. ex. longueurs supplémentaires), formats/découpages, et épaisseurs différentes et d'autres conditions sur demande.

Röhm GmbH
Acrylic Products

Riedbahnstraße 70
64331 Weiterstadt
Allemagne

www.plexiglas.de
www.roehm.com

® = marque déposée
PLEXIGLAS est une marque déposée en Europe, Asie, Afrique et Australie de la société Röhm GmbH.
Certifié selon DIN EN ISO 9001 (qualité) et DIN EN ISO 14001 (environnement)

Ces informations ainsi que toute recommendation y afférent reflètent l'état des développements, connaissances et expérience actuels dans le domaine visé. Toutefois, cela n'entraîne en aucun cas une quelconque reconnaissance de responsabilité de notre part et ce, y compris concernant tous droits de tiers en matière de propriété intellectuelle. Nous nous réservons le droit d'apporter tout changement utile justifié par le progrès technologique ou un perfectionnement interne à l'entreprise. Le client n'est pas dispensé de procéder à tous les contrôles et tests utiles au produit. Il devra en particulier s'assurer de la conformité du produit livré et des caractéristiques et qualités intrinsèques de ce dernier. Tout test et/ou contrôle devra être effectué par un professionnel averti ayant compétence en la matière et ce sous l'entière responsabilité du client. Toute référence à une dénomination ou à une marque commerciale utilisée par une autre société n'est qu'une indication et ne sous-entend en aucun cas que des produits similaires ne peuvent également être utilisés.